

<b>DEPARTEMENT</b>	<b>République Française</b>
<b>DE L'YONNE</b>	<b>Commune du Val d'Ocre – 89110</b>
Membres en exercice : 19	Conseil municipal du 22 mars 2026  L'an deux-mille-vingt-six, le 24 avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Aubin-Château-Neuf, Commune nouvelle du Val d'Ocre, sous la présidence de Philippe GEORGES Maire du Val d'Ocre.
Présents : 18	<b>Sont présents :</b> Georges Philippe, Dannoux Patrick, Delin Karen, Rouet Stéphane, Busset Aurélie, Doignon Dominique, Laveau Jean-Hervé, Meyer Jean-Thomas, Vives Cyrille, Vauthier Cédric, Jaluzot Aurélie, Salin Fabrice, Poey Elodie, Barbosa Amaëlle, Genreau Alexia, Pinchaud Kevin, Guyou Elodie, Waymel Marine  <b>Représentés :</b> Veillard Micheline représentée par Rouet Stéphane,
Votants : 19	<b>Non représentés :</b>  <b>Secrétaire de séance :</b> Patrick Dannoux

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU VENDREDI 24 AVRIL - 19H30**

### Désignation du secrétaire de séance :

Patrick Dannoux est désigné secrétaire de séance

Le maire sollicite l'autorisation du conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant les dépenses relatives aux « Fêtes et Cérémonies » affectées au compte 6232 (nouveau compte).

Le conseil donne son autorisation.

Approbation des délibérations prises à l'issue du Conseil Municipal du 22/032026 :

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

## 1. Finances – Exercice 2025

### Affectation du Résultat de l'exercice 2025.

Solde de fonctionnement des années antérieures : 246 880.90€

Solde de fonctionnement de l'année 2025 : 40 546.34€

Total : 287 427.24€

Solde d'investissement de l'année 2025 : -83 936 .37€

Affectation au 1068 pour la couverture des dépenses d'investissement : 83 936.37€

Report en fonctionnement (002) : (287 427.24 -83 936.37) = 203 490.87€

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

## 2. Budget – Exercice 2026

### Subventions aux associations

	ANNEE 2024	DEMANDES 2025	ANNEE 2025	Demandes ANNEE 2026	Inscrit au BUDGET 2026
ADMR	120	20€/ADH	120	0	0
LE BELLOVIDERE	200	CONVENTION	200	200	0
CMD	600	250	250	250	250
CST BIBLI	300	600	600	600	600
OISEAU A RESSORTS	600	600	600	600	600
LES PANDAS	600	1000	800	600	600
L'OBRIGADO	0	650	360	400	350
LE RAVILLON	0		0	0	0
AILLANT FOOT	130		130	130	0
TOUCY ENTRAIDE	700		540	0	0
VAL D'OCRE PATRIMOINE	0	( ESTIVALES)	400	1000	600
<b>TOTAL</b>	<b>3250</b>	<b>5250€</b>	<b>4000</b>	<b>3380</b>	<b>3000</b>

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

### Présentation et vote des taxes

Rappel des taux actuels :

Taxe sur le Foncier Bâti : 39.5%

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 47%

Taxe d'Habitation : 19.85%

Produit attendu pour 2026 : 314 570€

La commission des finances propose de conserver les taux actuels pour 2026 (= pas d'augmentation de la fiscalité).

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

### Présentation du budget primitif 2026

Le maire présente la situation financière de la commune analysée par la commission des finances.

En résumé, la Capacité d'Autofinancement Nette (capacité à financer des investissements après remboursement de l'annuité d'emprunt) est en constante diminution sur les 5 dernières années. Elle est même négative sur l'année 2025.

Ce constat oblige à proposer un budget très serré et à strictement limiter les investissements à ceux produisant des recettes de fonctionnement (recettes de loyers)

Le budget est présenté par chapitre.

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Prévision</b>
<b>042</b>	<b>Virement à la section investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>110 000,00</b>
<b>Opérations réelles</b>		<b>138 491,39</b>	<b>134 060,00</b>
65	Autres charges de gestion courante	134 389,15	129 860,00
66	Charges financières	3 772,74	3 300,00
67	Charges spécifiques	329,50	300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	600,00
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>235 184,80</b>	<b>238 215,00</b>
60	Achats et variation des stocks	95 131,13	122 400,00
61	Services extérieurs	102 056,45	84565,00
62	Autres services extérieurs	28 631,96	21 450,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	9 365,26	9 800,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>218 039,15</b>	<b>220 150,00</b>
62	Autres services extérieurs	670,00	-
63	Impôts, taxes et versements assimilés	2 969,38	3 150,00
64	Charges de personnel	214 399,77	217 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>57 459,00</b>	<b>57 686,00</b>
<b>042</b>		<b>35 196,00</b>	<b>4 646,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>684 370,55</b>	<b>764 757,00</b>

Le maire précise que les 238 215€ de charges à caractère général comprennent 30 000€ de travaux en régie (soit une recette de fonctionnement de 42 000€ - avec la main d'œuvre) et une dépense d'investissement équivalente (42 000€).

<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Prévision</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	246 880,90	203 490,87
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	66 327,98	38 250,00
73	Impôts et taxes	38 877,97	38 950,00
74	Dotations et participations	180 136,76	179 976,00
75	Autres produits de gestion courante	75 906,38	73 000,00
77	Produits spécifiques	30 550,00	-
731	Fiscalité locale	314 354,00	314 570,00
64	Charges de personnel (dt trav en régie)	18 763,80	50 800,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>971 797,79</b>	<b>899 036,87</b>

Le maire indique que le budget de fonctionnement est volontairement présenté en suréquilibre (+ 134 279.87€). Cet écart positif représenterait les « réserves » à l'issue de l'exercice, précisant que le besoin en fonds de roulement est de l'ordre de 100 000€.

<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Prévisions</b>
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution section investissement</b>	<b>99 007,99</b>	<b>83 936,37</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>46 692,38</b>	<b>47 420,36</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 145,60</b>	<b>-</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>139 520,25</b>	<b>210 375,64</b>
	Terrains aménagés autres que voirie	104 832,75	110 000,00
	Autres agencements et aménagements	0,00	23 988,00
	Immeubles de rapport	0,00	70 000,00
	Installations de voirie	0,00	6 387,64
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>290 366,22</b>	<b>341 732,37</b>

Le maire précise que les 23 988€ représentent la facture à régler des jeux installés au moulin qui n'ont pas encore pu être réglés faute de prévisions de restes à réaliser sur l'exercice 2025.

<b>Recettes d'investissement</b>		<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Prévisions</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>103 152,85</b>	<b>108 836,37</b>
10222	FCTVA	3 571,59	24 400,00
10226	Taxe d'aménagement	573,27	500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	99 007,99	83 936,37
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>67 286,00</b>	<b>7 250,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	795,00	1 000,00
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>110 000,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>30 550,00</b>	<b>110 000,00</b>
<b>28</b>	<b>Amortissement des immobilisations</b>	<b>4 646,00</b>	<b>4 646,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>206 429,85</b>	<b>341 732,37</b>

Le maire indique qu'une somme de 110 00€ est inscrite en dépenses au 2128 et en recettes au 2113 afin de rectifier l'imputation erronée des dépenses relatives au City Stade, erreur ayant pour effet de ne pas permettre de bénéficier du remboursement de la TVA. Après cette rectification il restera à obtenir une annulation du refus de la Préfecture pour bénéficier de ce remboursement (Enjeu 20 000€ de recettes).

Vote du Budget Prévisionnel 2026 :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

## 2. Délibération budgétaire et comptable

### 3.1 Délibération relative à la fongibilité des crédits

Le montant voté dans chacun des chapitres ne peut en aucun cas être dépassé (même d'un centime d'euro). Ainsi s'il manque de quoi régler une facture dans un chapitre et qu'un autre est en sous consommation, cette délibération (possibilité nouvelle ouverte par la M57) permet au maire de transférer une partie des prévisions d'un chapitre dans un autre dans la limite de 7.5% du total du chapitre, évitant de convoquer un Conseil Municipal pour prendre une délibération modificative.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

### 3.2 Imputation comptable des dépenses relatives aux fêtes et cérémonies

Le maire présente au conseil la nécessité de délibérer pour

- Autoriser l'imputation des dépenses relatives aux fêtes et cérémonies au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » ;
- Préciser que ces dépenses concernent notamment, de manière non exhaustive :
  - Les frais liés aux manifestations communales (cérémonies officielles, commémorations, événements culturels ou festifs),
  - Les dépenses de réception (collations, repas, boissons),
  - Les frais de communication, décorations, animations,
  - Les achats de prestations de services et fournitures nécessaires à l'organisation de ces événements ;
- Autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes dans la limite des crédits inscrits au budget.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

### 3.3 Délibération relative à la location d'un gîte au moulin.

Suite à la demande d'un particulier pour un séjour longue durée (17/05 au 14/06) au gîte des artistes au Moulin du Berceau, un tarif dérogatoire et forfaitaire est sollicité. La proposition est la suivante : 850€ pour la durée du séjour.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

### 3. Fiscalité

#### Délibération relative au renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Le renouvellement de la CCID se déroule en 2 étapes :

- 1) Une liste doit être établie à l'issue d'une délibération du Conseil Municipal dans les deux mois suivant les élections. La CCID se compose de 6 titulaires et de 6 suppléants.
- 2) Après vérifications des conditions requises, la Directrice départementale des finances publiques procédera à la désignation des commissaires à partir de la liste fournie.

#### **Les conditions requises pour être commissaires sont :**

Être de nationalité française (ou ressortissant de l'UE)

Être âgé d'au moins 18 ans

Jouir de ses droits civils

Être inscrits sur l'un des rôles des impôts directs dans la commune

Être familiarisé avec les circonstances locales et posséder les connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

#### **Il faut 24 noms pour que la Directrice puisse choisir 6 titulaires et 6 suppléants**

NB 1 : La présidence de la CCID est assurée par le Maire ou l'Adjoint Délégué

NB 2 : Le Rôle de la CCID est consultatif et informatif.

Une liste de noms est proposée à la décision du conseil.

Après quelques corrections, le conseil municipal valide à l'unanimité la liste proposée. La décision appartient désormais à la Directrice Départementale des finances publiques qui choisira parmi les noms proposés 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants et les informera directement.

### 4. Délégués dans les commissions de la CCAB

Désignation du représentant de la Commune à La Commission Locale d'Evaluation des Charges de Transfert (CLECT). Lors du transfert d'une compétence d'une commune vers la communauté de communes (ex. Gymnase d'Aillant) la CLECT est chargée d'évaluer l'économie que cela représente pour la commune et donc la charge nouvelle pour la CCAB). Cette évaluation est ensuite votée et donne lieu à un reversement de la commune vers la CCAB chaque année.

Représentant désigné : Philippe GEORGES

Les autres commissions :

NB : Un seul représentant par commune

Commission : Environnement  
Représentant désigné : Stéphane ROUET

Commission Finances  
Représentant désigné : Dominique DOIGNON

Commission Développement Economique  
Représentant désigné : Patrick DANNOUX

Commission Enfance Jeunesse  
Représentant désigné : Aurélie BUSSET

Commission Tourisme et Mobilité  
Représentant désigné : Aurélie JALUZOT

## 5. Ressources humaines

### Délibération autorisant le versement des congés payés à un adjoint d'animation admis à la retraite au 1er avril 2026.

Le départ en retraite a eu lieu au 31/03/2026. Les congés auxquels l'adjoint d'animation avait droit n'ayant pas été pris avant son départ, il convient de délibérer pour autoriser le maire à lui payer les congés non pris (17.5 jours).

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

## 6. Informations et Questions diverses

### Projets en cours :

Remise en location des deux logements communaux vacants (l'un au 1<sup>er</sup> mai et l'autre en juillet).

Epicerie/Bar/Restaurant : Projet en cours pour une ouverture début juillet.

La plupart des commissions ont engagé leurs travaux avec un calendrier de réalisation « ambitieux ». Un point sera fait à la prochaine réunion Maire -adjoints et le compte-rendu sera diffusé à chacun des membres du conseil municipal.

### Tour de table :

Aurélie Jaluzot rappelle que le panneau informatif « randonnées » est à installer au départ des chemins de randonnée, Place A.J Noiroit.

Marine Waymel suggère que les chemins soient nettoyés et balisés d'ici le 28 juin, date prévue pour la grande randonnée organisée par le SIVU des belles vallées.

Un panneau d'affichage communal reste à poser aux Archons.

Karen Delin a été réélue présidente du SIVOS du Vrin. Elle informe que le budget

présenté et validé cette semaine par le regroupement communal, sera tendu, budget absorbant les réserves des années précédentes. Celui de 2027 démarrera quant à lui, sans réserve et devrait engendrer une augmentation significative des participations communales.

Aurélié Busset informe le conseil que le 1<sup>er</sup> vernissage de la saison artistique du Musée Larcena se tiendra demain, 25 avril à 17h30. Tous les membres du conseil sont conviés.

Cédric Vauthier propose de mettre une boîte à clés pour l'accès au Musée afin de faciliter l'accès pour l'installation des expositions.

Jean-Thomas Meyer souhaiterait que le diaporama présenté en conseil municipal portant sur l'organisation et le fonctionnement du budget communal et visant une compréhension simple et accessible en la matière, aux néophytes, soit diffusé aux membres du conseil.

Dans la même veine, Dominique Doignon et Patrick Dannoux proposent aux membres du conseil de revenir vers eux pour tout complément d'information, tant sur le fonctionnement des finances publiques que sur les différents points budgétaires évoqués en cours de conseil.

Rappel des prochaines manifestations :

Exposition en cours à l'atelier du 19B.

Vernissage samedi 25 avril 17h30 de l'exposition au Musée Larcena

Conférence samedi 2 mai au foyer communal 17h30 : La Fin d'un monde par Pierre Haski

Cérémonie commémorative de l'Armistice 8 mai à 11h00 (Rv devant la mairie)

Vide-grenier du 8 mai organisé par la société de chasse.

Du 8 au 10 mai, journées portes ouvertes ateliers d'artistes et exposition au Bar Ephémère.

Conférence le Vendredi 12 juin 18h30 au foyer communal : Laure Saint-Raymond Mathématicienne, membre de l'Académie des Sciences « L'Ecole dont nous rêvons ».

Prochain conseil : Samedi 20 juin 2026 à 9h30

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00**

Le Maire,

Philippe GEORGES